

La chapelle du pensionnat de la Croix-Blanche, à Bondues



VUE INTERIEURE DE LA CHAPELLE (Ph. du J. de R.)

Cette chapelle, qui on le sait, a été bénie et inaugurée dimanche dernier par M. le cardinal Liénart, complète très harmonieusement l'ensemble des bâtiments du Pensionnat. Le nouvel édifice forme le lambeau supérieur droit de l'ensemble en plan, l'ensemble de l'établissement.

Cette chapelle, nous l'avons dit, est due aux architectes MM. Vitain et Serex. Le plan est classique, sans ornement, une nef centrale de dix mètres de largeur est flanquée de deux bas-côtés servant de déambulatoires. De ces déambulatoires s'élève vers la nef de larges arcades appuyées sur de courtes colonnes trapues. Le vaisseau central, jusqu'à l'arc triomphal, est composé de quatre travées, la première étant occupée dans sa hauteur, par la tribune susceptible de recevoir plus de cent personnes.

Le chœur surélevé de trois marches plus le banc de communion, est à fond plat, appelé à recevoir plus tard, une grande peinture murale. A droite s'ouvre la chapelle des étrangers, dont le plan est sensiblement plus basse que celle de la nef. A gauche se trouve la chapelle de la Vierge et l'accès des sacristies.

La décoration intérieure a été presque exclusivement obtenue par des matériaux apparents. Les murs, en effet, sont en briques « à vis » jaunes flammées. Des arcs du déambulatoire aux appuis des grandes fenêtres, elles sont disposées de façon spéciale et mélangées de briques sinuantes et vernissées, de façon à obtenir une haute frise, ne comptant que peu, mais rompant cependant la monotonie de la pose ordinaire. Ces arcs, en effet, sont exclusivement obtenus par des matériaux apparents. Les murs, en effet, sont en briques « à vis » jaunes flammées. Des arcs du déambulatoire aux appuis des grandes fenêtres, elles sont disposées de façon spéciale et mélangées de briques sinuantes et vernissées, de façon à obtenir une haute frise, ne comptant que peu, mais rompant cependant la monotonie de la pose ordinaire.

La décoration intérieure a été presque exclusivement obtenue par des matériaux apparents. Les murs, en effet, sont en briques « à vis » jaunes flammées. Des arcs du déambulatoire aux appuis des grandes fenêtres, elles sont disposées de façon spéciale et mélangées de briques sinuantes et vernissées, de façon à obtenir une haute frise, ne comptant que peu, mais rompant cependant la monotonie de la pose ordinaire.

Va-t-on continuer la Loterie des Régions libérées ?

Paris 26 juin. — Une importante délégation de l'Association des maires du Nord et de l'Est, accompagnés de nombreux parlementaires, a été reçue à 10 h. 30 à la présidence du Conseil par M. Pierre Laval, assisté de M. Boksaard, chef adjoint de son cabinet.

M. Jovet, sénateur de la Somme, président de l'Association, a exposé au chef du Gouvernement les arguments qui militent en faveur de la reconduction de la Loterie des régions libérées. M. Mahieu, sénateur ancien ministre et plusieurs députés parlementaires présents ont appuyé l'argumentation de M. Jovet.

M. Pierre Laval a écouté avec la plus grande attention l'exposé qui lui a été fait. Il a déclaré qu'il étudierait avec ses collaborateurs et sans idée préconçue la question de la reconduction de la loterie.

Le Gouvernement, a-t-il dit, s'est donné pour tâche de rétablir l'équilibre financier et économique du pays. Quand les parlementaires d'une région lui apportent les moyens d'aider eux-mêmes le Gouvernement ne peut qu'examiner avec bienveillance leurs suggestions. Si la Loterie doit être un moyen de faire sortir de ses caisses l'argent désaturé, le Gouvernement ne sera pas hostile à la Loterie.

Le Président du Conseil ne prendra toutefois aucune décision sans avoir conféré avec le ministre des Finances.

M. Pierre Laval a engagé la délégation à faire une nouvelle démarche auprès de M. Marcel Régnier et l'a invité à garder le contact avec son cabinet.

La délégation est donc allée ensuite au ministère des Finances pour demander à M. Marcel Régnier la reconduction de la Loterie des régions libérées.

M. Marcel Régnier a donné son accord de principe à cette demande et a promis de mettre la question à l'étude.

L'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs et pêcheurs du Nord

La Fédération départementale des chasseurs et pêcheurs du Nord a tenu son assemblée générale mercredi après-midi à Valenciennes, sous la présidence de M. Thellier de Valenciennes, président.

Ce fut d'abord la séance par la lecture du compte rendu moral de l'exercice écoulé. Après avoir rappelé la situation de la Fédération qui avait été en difficulté parce que privée du produit des taxes sur les jeux, le président constata que la situation de la Fédération s'est relevée à la fin de l'année et qu'elle se présente à l'heure actuelle dans une situation satisfaisante.

M. Roquette exposa le rapport financier qui accuse une encaisse à ce jour de 20.000 francs.

Un échange de vues sur lieu eut lieu sur la coordination des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans la quatrième région.

Le président lut quelques modifications apportées aux statuts et parla de la constitution des réserves dans l'organisation régionale des chasseurs.

L'assemblée se sépara après avoir adopté les résolutions suivantes :

« Qu'en ce qui concerne l'ouverture de la chasse, l'exercice au bois et en plaine ne puisse se pratiquer avant le 22 septembre et la fermeture de la chasse au gibier, à la perdrix et à la caille ait lieu le 10 décembre; que la fermeture ait lieu le 5 janvier ».

Un conflit entre un banquier et son client en matière d'opérations de Bourse

Paris 26 juin. — Un spéculateur grec, M. Parigoris, avait traité avec la banque Emile Amar, tant sur des valeurs françaises que sur des valeurs étrangères, des opérations à terme pour un montant de 425.000.000 de francs.

Après avoir réglé une partie de ses pertes, il restait devoir plus de 2 millions au banquier.

Assigné en paiement, il riposta par une plainte en escroquerie arguant que M. Emile Amar, au lieu de passer les opérations sur les marchés de Paris et de New-York, s'était borné à faire la contre-partie occulte de ces opérations.

Le procédé de la contre-partie consistait pour un banquier à ne pas transférer les ordres de bourse qu'il reçoit à un agent de change ou à un coulisier, mais par un simple jeu d'écritures à se porter acheteur des titres que vnt le client ou vendeur des titres qu'il achète.

La contre-partie est délicate quand elle est occulte; si, au contraire, le spéculateur accepte ce mode de procéder, les tribunaux le déclarent valable.

Après une longue instruction M. Emile Amar fut renvoyé par le Parquet en police correctionnelle mais seulement pour les opérations sur les bourses étrangères qui se totalisent par un chiffre d'environ 200 millions.

A la suite des débats qui se sont déroulés devant la 11^e Chambre correctionnelle, présidée par M. Diodot, M. Emile Amar a vu triompher la thèse qui était soutenue en son nom par M. Bizos.

Mais les efforts de ses avocats, le bâtonnier Guillaume et M. Gaye, M. Parigoris n'a pu obtenir un jugement de condamnation contre son banquier.

Le tribunal, estimant que M. Parigoris était un spéculateur avisé, a jugé que le libellé des avis opérés de la banque, bien qu'il n'eût pas de conventions écrites, équivalait à l'acceptation par le client de la contre-partie occulte.

Il a donc acquitté M. Emile Amar et condamné la partie civile aux dépens.

Le Ministre des Pensions assistera dimanche à Douai au Congrès interfédéral des Anciens Combattants, Mutilés et Prisonniers de guerre

Le Congrès des Associations de mutilés, veuves et orphelins, descendants de la guerre, qui aura lieu à Douai, les 28, 29 et 30 juin, est placé sous la présidence de M. Henri Maupou, ministre des Pensions.

A l'arrivée du ministre des Pensions au gare de Douai aura lieu un grand lâcher de pigeons par le Club des XV. Le cortège se mettra en route vers le monument aux morts où seront déposés des fleurs.

Aujourd'hui, jeudi 27 juin :
Aujourd'hui : saint Ladislas; demain, saint Désiré.
Léon : 4 h. 50; coucher, 20 h. 56.
Lune : Dernier quartier du 23; nouvelle le 30.

Bains municipaux : Piscine de 9 h. à 11 h. 30 et de 18 h. à 20 h.
Distributions de secours : 22, rue des Longues-Balles; à 14 h. consultation pour enfants.
Distributions de secours : 22, rue des Longues-Balles; à 14 h. consultation pour enfants.

Le tirage d'une tombola clôture les fêtes du Fresnoy, de la Mackerellerie et du Luxembourg

Devant une foule nombreuse venue assister au tirage de la tombola organisée par le Comité des fêtes du Fresnoy, de la Mackerellerie et du Luxembourg M. Plozier président de ce Comité ouvrit la séance mercredi à 19 h. 30 en présence de la commission des fêtes, du maire et de nombreux invités.

Le tirage de la tombola commença à 19 h. 30 et se termina à 21 h. 30. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier. Les numéros gagnants furent tirés par M. Plozier.

Vous pouvez avoir cette semaine des beaux Médias en Robes et Manteaux moins chers que des articles ordinaires. BRADERIE ELKA, 36, Grande-Rue, Roubaix. 34597

LA TOMBOLA DU COMITE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA GOUTTE DE LAIT

Le tirage de la tombola trimestrielle des consultations de nourrissons de la rue de la République a eu lieu hier mercredi après-midi, devant une nombreuse assistance.

M. Georges Lehoucq, président du Comité de Protection de l'Enfance et de la Goutte de Lait, présida la réunion, assisté de M. Buitruille et M. Leleucq.

M. Arthur Scherperel, trésorier de l'œuvre, était aussi présent.

Avant de procéder au tirage de la tombola, M. Lehoucq a remercié les donateurs et les souscripteurs.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq. Les numéros gagnants furent tirés par M. Lehoucq.

Mercredi à 19 h. 30. Le train des enfants suivra de quelques minutes celui des parents. Ces derniers sont priés de se rendre à l'heure indiquée sur le programme.

Le retour des excursionnistes en gare de Roubaix est fixé à 21 h. 30. Une musique les y recevra et les accompagnera jusqu'à l'Hôtel de Ville où les déjeunés et leurs parents sont invités à reprendre leur repas à la sortie de l'Hôtel de Ville.

LA TRANQUILLITE NOCTURNE

Un règlement de police municipale vient de paraître destiné à assurer la tranquillité nocturne. Il interdit de maintenir les moteurs en marche pendant la stationnement des véhicules et d'employer d'autres appareils avertisseurs sonores, entre 22 h. et 6 h. du matin.

Les infractions aux dispositions qui précèdent seront poursuivies très sévèrement.

LA CAPTURE DE DEUX INDIVIDUS SUSPECTS

Depuis quelques temps, ainsi que nous l'avons dit, les appareils distributeurs de surprises placés dans les cafés étaient mis en coupe réglée par une bande de malfaiteurs venant pourvu. On se rappelle également en ce qui concerne les personnes qui n'en tiraient d'ailleurs qu'un assez maigre butin. Une seule fois il s'agit d'une « bonne affaire », le vol d'un accordéon d'un valeur de 5.000 fr., détourné à M. Brookman, 111, rue de Flandre.

A la suite de ces méfaits et après une enquête approfondie, les agents de la Sûreté ont arrêté hier, mercredi, deux individus soupçonnés d'en être les auteurs.

Joseph Buhala, âgé de 30 ans, demeurant en garni 48, rue de la Basse Maure et Eugène André, âgé de 26 ans, demeurant également en garni à Mousseron, 100, rue du Châlet. Ces deux individus ont été reconnus par tous les plaignants comme ayant pris des consommations dans divers cafés pendant la nuit.

En outre, Grand a été vu emportant de son garni, un Procureur de la République.

Le stationnement des attelages de chiens en ville a été déconseillé à l'heure de la nuit sur la Grand-Place, leurs aboiements troublant la tranquillité des habitants. Ces attelages sont autorisés à stationner le moins longtemps possible entre la poste et la Place de la Liberté, sur le boulevard Gambetta, du côté des usines et le plus loin possible des maisons habitées.

Un soldat musicien à l'honneur. Au cours du concert militaire du 14 juin, R. qui sera donné à Metz et radiodiffusé en France, sera donné à Metz et radiodiffusé en France, sera donné à Metz et radiodiffusé en France.

La fête du Sacré-Cœur. Le secrétaire des Oeuvres du Sacré-Cœur, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, met des drapeaux en location pour le pavillonement de demeures. Tél. du Sacré-Cœur.

La distribution des prix à l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles. La distribution des prix aux élèves de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles de Roubaix aura lieu dimanche 7 juillet, à 10 h., dans le grand amphithéâtre de l'école, sous la présidence de M. H. Luc, directeur général de l'enseignement technique.

Le tirage de la tombola de l'Union des Femmes de France. Le Comité de l'Union des femmes de France a procédé le 25 juin au tirage de la tombola organisée lors de la kermesse en faveur des Pupilles.

Les fêtes des rues de l'Épéule, du Trichon et de l'Allumette. Quelques jours à peine nous séparent des festivités de l'Épéule prévues pour les 6, 7 et 8 juillet. Le Comité a réuni ce soir, le 25 juin, à 18 h., au point d'ensemble des réjouissances qui amèneront la foule dans ces quartiers.

UNE ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DES PETITS PROPRIETAIRES DES LOIS SUR LES H.B.M. Le Syndicat tiendra son assemblée générale le dimanche 30 juin, à 10 h., dans la salle du Café Verstraete, place Sainte-Elizabeth.

Le Syndicat tiendra son assemblée générale le dimanche 30 juin, à 10 h., dans la salle du Café Verstraete, place Sainte-Elizabeth.

Le Syndicat tiendra son assemblée générale le dimanche 30 juin, à 10 h., dans la salle du Café Verstraete, place Sainte-Elizabeth.

Le Syndicat tiendra son assemblée générale le dimanche 30 juin, à 10 h., dans la salle du Café Verstraete, place Sainte-Elizabeth.

Le Syndicat tiendra son assemblée générale le dimanche 30 juin, à 10 h., dans la salle du Café Verstraete, place Sainte-Elizabeth.

Le Syndicat tiendra son assemblée générale le dimanche 30 juin, à 10 h., dans la salle du Café Verstraete, place Sainte-Elizabeth.

Le Syndicat tiendra son assemblée générale le dimanche 30 juin, à 10 h., dans la salle du Café Verstraete, place Sainte-Elizabeth.

Le Syndicat tiendra son assemblée générale le dimanche 30 juin, à 10 h., dans la salle du Café Verstraete, place Sainte-Elizabeth.

La disparition du cabaret de la « Planche Trouvée », à Roubaix



Les travaux de démolition de l'ancien cabaret de la Planche Trouvée ont commencé mardi.

VOICI UNE DERNIERE PHOTO DE CET IMMEUBLE DANS SON ETAT ACTUEL AVANT SA DISPARITION. (Ph. du J. de R.)

Le Cercle «Knocke» «Les XL» à Knocke-Zoute. Ainal que nous l'avons annoncé, notre bel orphéon local se rendra les 28 et 30 juillet (fête des Fabricants) à Knocke-Zoute.

«Les XL» invités à donner un concert de gala se produiront au Casino. L'un des plus beaux d'Europe et aussi un des plus agréables, puisqu'il peut contenir 3.000 spectateurs, dans des œuvres de grande valeur de chant choral, seuls et accompagnés par l'orchestre du Casino composé de 80 musiciens, sous la direction de M. René Vandendriessche.

La préparation du programme se poursuit avec un soin tout particulier, sous la direction de M. René Vandendriessche. Vu le grand nombre d'adhésions pour participer à cette soirée, la formation d'un train spécial a été décidée. Les personnes qui désirent encore s'inscrire pourront le faire au Foyer du Mutité, 3, rue de l'Espérance, où tous les renseignements nécessaires leur seront donnés.

Malade dans la rue. Pris d'un malaise subit, M. Alfred Compagnie, manœuvre en chômage, âgé de 28 ans et demeurant 82, rue Pierre-de-Roubaix, s'affaissa mercredi matin dans la rue Jules-Guesde. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Dupré, le Compagnie, victime d'une attaque d'épilepsie a été transporté à l'hôpital «La Fraternelle».

Encore un vélo qui change de propriétaire. Mlle Hortense Leclercq, ouvrière confectionneur, âgée de 21 ans, demeurant 120, rue Montgolfier, avait laissé mardi son vélo dans la cour de son habitation.

Mercredi matin la machine avait disparu. Au cours de la réunion, on procéda à la vente de la machine. Elle fut achetée par M. le docteur Dupré, à l'hôpital «La Fraternelle».

Un accrochage, rue des Fabricants. Un léger accrochage entre deux voitures automobiles s'est produit hier mercredi à 11 h. 15, dans la rue des Fabricants, à hauteur du n° 6.

L'un des véhicules était piloté par M. Roger Leclercq, démarcheur, demeurant avenue du Sart, à Wasquehal, et l'autre, un camion de la Brasserie des Débitants dirigé par M. Comaek, domicilié rue Sainte-Thérèse, cité Florin, 4.

Le TAPAGE NOCTURNE. — Deux promeneurs trop joyeux ont causé du tapage mardi, vers 21 h. 15, rue de Launois, après l'agent de nuit ammené au poste de police. Le tapage a été interrompu par M. le commissaire Raymond Leclercq, 31 ans, employé de banque en chômage, demeurant 109, rue de Beauvevaert, et M. Marthe Leclercq, 32 ans, sans emploi, domiciliée 14, rue Daubenton. Arrivés au poste, cet dernier se déclara souffrant et réclama les soins d'un médecin. On procéda à son reconnaissance que le livreur manifeste de l'automobile. Procès-verbal a été dressé aux noctambules.

UNE PLAINTE a été déposée hier mercredi, par Mme M. Maquellier, doubleuse, demeurant 93, rue de Mouvaux, contre une de ses co-collocataires, Mme Castel, ménagère, âgée de 38 ans et demeurant au n° 12 dans le même immeuble. Au cours d'une discussion, cette dernière aurait commis des violences sur la personne de la plaignante.

Une autre locataire de la maison, Mlle Marie-Olympe, âgée de 27 ans, a été reconnue coupable de vols. Elle a été reconnue coupable de vols. Elle a été reconnue coupable de vols.

VACCINATION ANTIDIPHTHERIE. — Une séance de vaccinations gratuites, dans un local du Service d'Hygiène, rue de Cassel, 45 (Square Wibaux).

ASSURANCES SOCIALES «LA FAMILLE» (Section du 242, Bd de Strasbourg). C'est dimanche prochain 30 juin, à 10 h., qu'aura lieu l'assemblée générale annuelle, dans la salle du cinéma « Rex », place Châtelain, à Roubaix.

Tous les assurés recevront une invitation personnelle, qui sera envoyée en même temps que le programme de la séance. Les portes seront ouvertes à 9 h. 30.

Ceux qui par erreur ont omission n'auront pas de peine à se faire inscrire au point d'entrée au siège, 242, Bd de Strasbourg.

BON POUR LA CAISSE DE SECOURS DES SAPEURS-POMPIERS. — La Société Alfred Motte frères et J. Porriez a fait parvenir à la Caisse de Secours des Sapeurs-Pompiers, le 25 juin, une somme de 100 francs, destinée à l'achat de matériel.

CHORALE «LA RENAISSANCE». — Le S.O.R. qui désire s'entraîner au tir à longue portée au stand des Trois-Ponts, à 15 ans, tous les jours, de 10 h. à 12 h., au siège de la Chorale, rue de la République, 103, rue de Lille, à Valenciennes.

AMICALE LAVOISIER. — Réunion le dimanche 30 juin, de 10 h. à 11 h. Prière de rapporter tous les livres de bibliothèque pour le service de la bibliothèque. La liste des livres à rapporter sera envoyée par la poste.

AMICALE MUTUELLE DES CHAUFFEURS D'AUTOS DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Réunion le vendredi 28 juin, à 19 h., au siège, à M. Forgeron, 43, Grande-Rue, à Roubaix. Ordre du jour : Allocation du président, rapport moral et financier, questions diverses.

GRANDE-HARMONIE. — Vendredi 28, à 20 h. 15, répétition générale, en vue du concert du 30 juin, à 20 h. 15, au siège, à M. Forgeron, 43, Grande-Rue, à Roubaix.

AGENTS REGIONAUX : RICHARD et Co 112, rue de l'Orphelin 12, rue Nationale LILLE

HOTCHKISS «AUX 100.000 CHEMISES DE PARIS... vous trouverez les plus belles chemises, les cravates les plus nouvelles, des chemisettes avec manches courtes, des articles d'une fabrication particulière, à des prix qui vous conviendront. SUCCESSEUR DE LILLE : 78, rue Nationale.

CROIX La fête des écoles publiques. Au programme de la fête du dimanche 30 juin, que nous avons publiée, ajoutons que le Club Athlétique Croisier, d'accord avec la Commission de la fête des écoles, s'est assuré le concours des Basseuses, cinq équipes de joueurs de football. Cette attraction aura lieu à 22 h. dans le parc de l'Hôtel de Ville.

A la Société de secours mutuels Saint-Pierre. L'assemblée générale trimestrielle aura lieu dimanche 27 juin, à 10 h., au siège de la Société, Café de la Liberté, 31, rue de la Liberté, à Valenciennes. A l'ordre du jour : Compte rendu moral et financier du deuxième trimestre et communication importante du président.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Les demandes d'allocations militaires sont reçues de aujourd'hui et jusqu'au 15 juillet inclus au Bureau de l'Administration des allocations militaires, 103, rue de Lille, au siège de la Société. Les membres de la Commission sont convoqués pour le 10 heures, au siège.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Pour le conseil d'administration de la Société de bien-être des démunis, les membres du conseil d'administration sont convoqués pour le 10 heures, au siège.

ANCIENNES ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA RUE DE LA LIBERTE. — Réunion le vendredi 28 juin, à l'école, rue Kléber, 7, à Valenciennes, pour se rendre à Lille, pour les funérailles de Mme Tabary.

WASQUEHAL LA PROCHAINE ASSEMBLEE DES MEDAILLES DU TRAVAIL. L'assemblée générale trimestrielle de la Société des Médailles du Travail aura lieu dimanche prochain 30 juin, à 10 h. 30, au siège, Café de l'Éclair, 17, rue Jean-Baptiste, à Valenciennes. Cette assemblée sera la dernière avant le banquet annuel, qui aura lieu le lundi 29 juillet.

Un cheminot se blesse en gare de Croix-Wasquehal. A la gare de Croix-Wasquehal, un chef de station, M. Julien Hainaut, âgé de 43 ans, demeurant à Wattrelos, a eu la main prise entre la pièce de bois d'un train freiné sur les rails et le patin du rail. Le blessé a dû recevoir les soins de M. le docteur Gérard, de Croix, qui lui a prescrit un repos de trois semaines.

LES POUDELLES TROUVEES. — Le Service de l'Hygiène a constaté, pendant le temps que de nombreuses pouelles sont survenues. Les mères sont averties que le poids maximum des pouelles pleines ne peut excéder 35 kilos. A partir de ce poids, les pouelles sont le poids sera excessif et non tolérées sur place et non vidées dans le bûche de service.

LA POLICE DES COLOMBIERS. — Les colombiers doivent être fermés pendant la période du 20 juillet au 20 septembre. Les colombiers qui ne sont pas fermés à cette date seront considérés comme non conformes et les pigeons seront saisis.

SECOURS AUX CHOMEURS. — Le Service de l'Hygiène a constaté, pendant le temps que de nombreuses pouelles sont survenues. Les mères sont averties que le poids maximum des pouelles pleines ne peut excéder 35 kilos. A partir de ce poids, les pouelles sont le poids sera excessif et non tolérées sur place et non vidées dans le bûche de service.